

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Jean-Sébastien Bélisle

<https://www.cadre21.org/membres/cef7444bff36ba73cfbeca1d>

Date d'obtention : 2024-08-15 19:03:38

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Sexto est un protocole simple et rapide qui aide les différents intervenant à agir lorsqu'il y a une situation de pornographie juvénile. La méthode Sexto permet d'uniformiser les interventions et réduit le temps d'intervention. Ce qui permet de réduire le temps de propagation. C'est une méthode qui est sécurisante pour la victime. *(clé en main)* C'est une méthode qui permet de l'intervenant d'aller comprendre ce qui s'est passé. Les informations sont communiquées au service de police, mais ce sans être mandataire de celui-ci. Nous sommes là pour aider nos jeunes dans notre école.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Pour ma part, je dirais que je me sens plus informé et confiant par rapport à la façon dont je vais intervenir. La grille et les étapes à suivre sont claires pour l'intervenant. Ça me permet de mieux diriger mes questions avec les jeunes et savoir comment je dois me comporter avec lui pour qu'il se sente en sécurité. D'autre part, je me sens tout aussi prêt à rencontrer les témoins. Par le fait même, l'instigateur aussi. (s'il y a lieu).

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Il ne faut pas regarder une photo/vidéo/téléphone.

Éviter de mettre des mots dans la bouche des élèves.

Je ne dois pas intervenir avec un jeune dont nous avons des doutes raisonnables d'instigateur (revente, partage, contrebande).